

Une nouvelle campagne d'épandage des boues chaulées de la station d'épuration va être réalisée.

Cette opération pourrait engendrer des nuisances olfactives. Comme pour chaque campagne d'épandage, la société en charge de l'opération fera d'importants efforts pour minimiser ces nuisances, comme par exemple, le bâchage des bennes de transport, l'épandage et l'enfouissement des boues simultanément sans stockage en bout de champs.

Pour rappel

Comme il est demandé d'un point de vue réglementaire une hygiénisation des boues avant épandage, les collectivités ont deux solutions pour traiter leurs boues avant épandage, dont les plus communes sont le compostage ou le chaulage.

À Lunel, la Ville a choisi de traiter, depuis décembre 2020, les boues produites par sa station d'épuration, par le chaulage. Afin d'hygiéniser la boue, on la mélange avec de la chaux vive. Cet ajout de chaux augmente le pH (>12) du mélange et permet de détruire la présence éventuelle de virus et de bactéries dans le milieu. Une fois les boues chaulées, et donc hygiénisées, elles peuvent être épandues.

Aujourd'hui avec les travaux d'agrandissement et de modernisation de la station d'épuration, le procédé de chaulage se fait directement sur la station d'épuration. Les boues sont donc chaulées grâce à la mise en service de la nouvelle file boues depuis mars-avril de cette année.

Une campagne d'épandage de ces boues débutera le lundi 29 août prochain pour une durée de 5 à 10 jours. L'épandage est prévu sur des exploitations agricoles situées à Vauvert et à Marsillargues. Ces boues chaulées ainsi répandues apporteront aux sols de la matière organique et des éléments fertilisants comme de l'azote et du phosphore. Le chaulage des boues permet également l'apport d'un amendement basique qui est bénéfique pour la fertilité du sol (élévation du pH, disponibilité des éléments nutritifs,...).

L'ESSENTIEL :

Campagne d'épandage des boues chaulées de la station d'épuration de Lunel

Début de l'opération : 29 août 2022

Durée de l'opération : 5 à 10 jours

